

voire cruel, que réserve le gouvernement aux fonctionnaires divulgateurs<sup>13</sup>.

30. Le plus récent article en lice, un éditorial de janvier 2014 du journal *Le Soleil*<sup>14</sup>, est assez éloquent sur l'importance de protéger les fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.

«Le gouvernement Marois va-t-il poser un jalon de plus et proposer une loi pour inciter les fonctionnaires à dénoncer les actes frauduleux ou répréhensibles dont ils sont témoins au travail, et ce, sans risquer de perdre leur emploi? L'expérience d'Ottawa nous révèle qu'il peut y avoir un monde entre les bonnes intentions et la réalité. (...) D'ici là, tournons-nous vers Ottawa. C'est pour se présenter comme le champion de l'intégrité et de la transparence après le scandale des commandites que le gouvernement Harper a proposé en 2006 une loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles. Malgré les améliorations apportées par l'opposition au projet initial, la loi adoptée comporte des failles, et le gouvernement conservateur ne s'empresse pas de procéder à son bilan qui s'impose pourtant tous les cinq ans. (...) Québec devra aussi décider s'il récompense financièrement les dénonciateurs. Si les Américains le font, l'Australie et la Grande-Bretagne n'ont pas choisi cette voie. La protection étanche des dénonciateurs est cependant la condition première et incontournable à remplir pour faire délier les langues et mettre fin aux pratiques indésirables.»

## Partie II : Points en litige

31. Les deux appels font intervenir plusieurs points de droit similaires et complexes. Qui plus est, certaines des problématiques juridiques en litige n'ont jamais été débattues devant la Cour d'appel fédérale. La Cour fédérale ayant significativement erré en fait mais surtout en droit sur plusieurs points, il convient de reprendre *de novo* l'analyse des notions juridiques entourant les requêtes de l'appelant. L'erreur majeure dans le jugement du 2 août 2013 est que le juge de Montigny ne situe pas l'affaire au stade de la recevabilité.

---

<sup>13</sup> Pour ne nommer que les plus connus et les plus récents : Sylvie Therrien, Dr Michele Brill-Edwards, Edgar Schmidt, Evan Vokes, Dr Shiv Chopra, Dr Margaret Haydon, Ian Bron, Joanna Gualtieri, Sean Bruyey, Denise Revine, Fraser Macaulay, Ron Lewis, Steve Walker, Mike Frizzell, Allan Cutler, Daniel Land, Bob Gale, Brian McAdam, Robert Read, Dr Nancy Olivieri, Richard Colvin, Bob Stenhouse, Perry Dunlop, Dr John O'Connor, Bernard Payeur, Linda Merk, Dr Barry Armstrong, Bob Thomson, Selwyn Pieters, Lesley Anthony, Jean Bowen, Pierre Blais, Graham Pink, Bruce Brine, Gary Lovett, Ron Robertson, Michael Sanders, Bernard Dussault, Kevin Gauthier, Hugh Danford, Mark Halfacree, Gérard Lambert, Wayne Roberts, Charbel El-Helou, John Detorakis, etc. Sources : [http://fairwhistleblower.ca/wbers/canadian\\_wbs.html](http://fairwhistleblower.ca/wbers/canadian_wbs.html) <http://canadians4accountability.org/issues-and-cases/> <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/CasesAffaires/AffairesCourantes-fra.html>

<sup>14</sup> <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/editoriaux/201401/03/01-4725420-le-silence-des-fonctionnaires.php>